

LE KARITE UNE SOURCE DE REVENU DURABLE POUR LES FEMMES DE DIOILA

Expérience de l'Union Locale des Productrices de Karité

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE RURAL DE LA RÉGION DE KOULIKORO

NOVEMBRE 2011



Royal Tropical Institute

LE KARITÉ, UNE SOURCE DE REVENUE DURABLE POUR LES FEMMES DE DIOILA

EXPÉRIENCE DE L'UNION LOCALE DES PRODUCTRICES DE KARITÉ

Dramane Keita (DT/ULPK)

Yacouba Konaté (AOPP)

Lassina Diakit  (Conseiller karit  ULPK)

Samba Diallo (Conseiller SNV)

Avec la collaboration du **KIT**

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

1. CONTEXTE	4
2. INTRODUCTION	5
3. APERCU SUR L'ULPK	6
4. HISTORIQUE ET EVOLUTION DE L'ULPK	9
4.1. Phase Programme Filière (1999-2003)	9
4.2. Phase de transition (2004-2005)	10
4.3. Phase d'autogestion à partir 2006	11
5- SERVICES RENDUS AUX COOPERATIVES ET A LEURS MEMBRES	13
5.1. Services rendus par l'union aux coopératives	13
5.2. Services de la coopérative aux membres et non membres	15
6. CHANGEMENTS INTERVENUS ET LES FACTEURS FAVORISANTS	16
6.1. L'organisation de la production	16
6.2. Le karité est perçu comme facteur économique	16
6.3. La diversification du cadre de partenariat de l'union	18
6.4. Consolidation de la dynamique organisationnelle	18
Conclusion et points d'attention	20

I- CONTEXTE

Le cercle de Dioïla est situé dans la partie Sud de la région de Koulikoro (2ème région administrative du Mali). Il est limité au Nord par les cercles de Koulikoro et de Barouéli, à l'Ouest par le cercle de Kati, à l'Est par celui de Koutiala et au Sud par ceux de Bougouni et Sikasso.

D'une superficie de 1300 km², le cercle de Dioïla compte 23 communes rurales et 352 villages, avec une population de 418 157 habitants, dont 49,40% d'hommes et 50,60% de femmes. Cette population est constituée en majorité de Bambaras, Peulhs, Dioulas, Maures et Sarakolés.



Sur le plan climatique, Dioïla se trouve dans la zone soudano-sahélienne avec une pluviométrie qui varie entre 500 et 1000 mm par an (source : monographie de Dioïla). Les principales activités économiques sont : l'agriculture, l'élevage, la collecte et la transformation des noix de karité, le commerce et l'artisanat. Le cercle de Dioïla occupe une place importante dans la production céréalière et cotonnière de la région de Koulikoro. Les principales productions vivrières sont le mil, le maïs, le sorgho, le riz pluvial et de bas fonds. L'importance de la

production cotonnière se traduit par l'existence de la Compagnie Malienne de Textile (CMDT) dans le cercle.

La collecte, la transformation des noix de karité constituent la première source de revenus des femmes paysannes. Organisées au sein de Coopératives de Productrices de Karité (CPK) coopérative de premier degré et en Union Locale des Productrices de Karité (ULPK) coopérative de second degré elles arrivent à mieux promouvoir et valoriser le beurre de karité et des sous produits, en influençant notamment le prix d'achat aux productrices.

L'intérêt pour cette filière est qu'elle offre surtout aux femmes en milieu rural une source alternative de revenu. Le produit comporte des avantages liés aux opportunités de marché au niveau local, national, régional et international ; il entre dans le secteur alimentaire, cosmétique et pharmaceutique.

2- INTRODUCTION

Le parc à karité du Mali est estimé à environ 74 millions de pieds¹ dans les années 2006 (contre 150 millions de pieds avant les années 1960). Les peuplements les plus denses se trouvent dans les régions de Kayes (Kita), de Koulikoro (Dioïla), de Sikasso (Bougouni, Yanfolila, Kolondiéba) et de Ségou jusqu'à San. L'exploitation de ce parc classe le Mali au sixième rang des pays exportateurs d'amande et de beurre. Les amandes de karité constituent le premier produit de cueillette, avec une production annuelle estimée entre 80 000 et 100 000 tonnes, dont seulement 1% est exporté². Les exportations des amandes de karité se font vers les Etats-Unis, l'Europe, le Canada et la Chine.

Pour saisir cette grande opportunité liée au marché international, les femmes ont été accompagnées et organisées en coopératives et en union autour de la filière. Cet appui organisationnel a été initié de 1999 à 2003 dans le cadre du programme filière avec l'appui technique et financier de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV), en collaboration avec une ONG nationale (OMAFESS) et une ONG internationale (Enterprise Works). Avant cette dynamique coopérative, les femmes exploitaient de façon individuelle les amandes de karité. Elles n'avaient aucune influence sur le prix d'achat qui était surtout déterminé par les commerçants (collecteurs des amandes et du beurre). De fait, la filière restait peut porteuse pour la femme rurale dont les efforts étaient peu rémunérés ; à titre d'exemple, le prix d'achat du kilogramme de beurre était de 125 FCFA, et ne dépassait guère 150 FCFA (0,23 euros).

A l'issue du programme filière, la dynamique économique autour du karité a été renforcée à travers l'appui du programme de développement économique de la région de Koulikoro (DERK) financé par l'ambassade royaume des Pays-Bas au Mali. Le programme DERK est exécuté de 2005 à 2011 sous la maîtrise d'ouvrage de la Chambre Régionale d'Agriculture de Koulikoro (CRA-K), avec l'appui technique de la SNV.

L'objectif de la présente publication est de partager les expériences des femmes qui en s'organisant autour d'un produit naturel et local ont pu améliorer leur revenu et leur condition de vie. L'ouvrage met en exergue les stratégies mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs de l'Union locale des productrices de karité (ULPK) dans le cercle de Dioïla au Mali. La capitalisation de l'expérience de l'ULPK permettra d'analyser les acquis et tirer des enseignements par rapport aux perspectives de la filière karité. Elle partage l'expérience de l'ULPK à travers l'historique et l'évolution de l'union, les services rendus aux coopératives, et aux membres des coopératives ; les changements liés à l'organisation de la filière et les facteurs ayant favorisés ces changements. Enfin, la conclusion fera ressortir des points d'attention et des perspectives pour renforcer les acquis de cette filière au bénéfice des femmes rurales.

(1) Stratégie sectorielle pour le karité au Mali; ministère du commerce; mai 2006

(2) Source idem note 1

3- APERÇU SUR L'ULPK

L'U.L.P.K est une société coopérative de second degré créée en Novembre 2001 avec 24 coopératives dans trois communes (Massigui, Niantjilla, Diédougou). Entre 2001 et 2003 de nouvelles CPK ont été créées, portant à 40 les coopératives de base dans 5 communes. A partir de 2010 l'union regroupe 45 coopératives (avec 1672 femmes) productrices de karité réparties dans sept (7) des 23 communes de Dioïla : Massigui, Niantjilla, Diédougou, Benkadi, Jekafo, Banco et Kèmè Kafo.

L'ULPK est fondée sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle. Elle respecte les principes coopératifs qui sont l'adhésion libre, la gestion démocratique, l'équité dans la répartition des bénéfices socioéconomiques, l'intérêt au capital, l'éducation et l'inter coopération.

L'objectif de l'union est de :

- Développer la commercialisation du beurre de karité et de ses produits dérivés au bénéfice des productrices membres ;
- Développer et maintenir des relations commerciales tout le long de la filière et fidéliser les clients ;
- Offrir un service d'intermédiation avec les partenaires techniques et financiers ;
- Faciliter le financement des activités de commercialisation des coopératives membres ;
- Renforcer les capacités/compétences des coopératives membres pour qu'elles soient opérationnelles et fonctionnelles ;
- S'intégrer dans le commerce équitable du beurre de karité.

Le karité est au centre des activités de l'ULPK et des CPK membres. L'union assure une assistance technique et financière aux coopératives à travers des formations en technique de production de beurre amélioré, de gestion coopérative et gestion des crédits de commercialisation. Elle appuie également les CPK en équipements de collecte, de stockage et de transformation des amandes de karité et enfin veille à la bonne gouvernance des CPK.

La production en 2010 pour l'ensemble des CPK est de l'ordre de 200 tonnes d'amandes améliorées, 45 tonnes de beurre amélioré et 180 tonnes de beurre ordinaire. Cela représente un chiffre d'affaire indicatif de plus de 135 millions de FCFA (un peu plus de 208 000 euros).

Les 45 coopératives sont organisées dans les villages avec l'assistance d'une direction technique, d'un conseiller karité et de six animatrices endogènes.



Elles sont administrées par un conseil d'administration de 12 membres chargé d'exécuter les décisions de l'Assemblée Générale et un comité de surveillance de 3 membres qui veillent à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale.

Les objectifs des CPK sont de :

- Sauvegarder et défendre les intérêts matériels, économiques et moraux des femmes membres ;
- Diffuser l'information nécessaire au développement et au perfectionnement des activités économiques des femmes membres.

La CPK joue un rôle primordial dans l'organisation de la collecte et commercialisation des produits de ses membres à l'Union. Ces deux activités de base font l'objet de plan de campagne annuel qui permet à chaque CPK de déterminer les quantités et la qualité de produits à fournir à l'union, les fonds propres disponibles pour l'achat auprès des membres et les montants à mobiliser auprès de l'Union.

La détermination du prix d'achat constitue un facteur clé d'échanges au sein de chaque CPK. Il varie entre 400 et 450 FCFA/kg pour le beurre amélioré, et de 250 à 350 FCFA/kg pour le beurre ordinaire ; la pratique est de toujours avoir 25 FCFA de majoration du prix d'achat aux membres par rapport au marché. L'ULPK rachète les produits des CPK sur la base d'un prix d'achat minimum garanti de 500 CFA/kg de beurre amélioré ; ce prix d'achat est concrètement d'environ 600 à 650 FCFA auprès des CPK. Cela offre aux coopératives de base une marge financière (différence entre achat aux femmes membres et vente à l'Union) ; cette marge permet de renforcer les fonds propres de CPK, de prendre en charge des frais de déplacement des membres et reverser des ristournes aux membres.

La marge financière des CPK est aussi soutenue par des ristournes que l'union reverse en fonction des prix de vente qu'elle applique aux clients. La clé de répartition des bénéfices réalisés sur les ventes aux clients est de 15% pour l'union et 85% aux coopératives ; chaque coopérative reçoit un montant proportionnel à la quantité vendue à l'Union. A titre d'illustration, en 2009/2010 l'union a reçu 919 000 FCFA (environ 1 400 euros) correspondant aux 15% ; et elle a reversé 5 207 667 FCFA (environ 7 950 euros) aux CPK.

La dynamique organisationnelle des coopératives et de l'union est appuyée par une équipe technique qui travaille pour la création d'un cadre de partenariat pour la commercialisation des produits. La direction œuvre également à mieux orienter les actions de l'union pour des choix pertinents et durables ; elle assure au profit de l'union et des coopératives des formations techniques de production, transformation et de commercialisation du beurre.

4- HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE L'ULPK

L'ULPK est le fruit d'une intervention de la SNV à travers un programme filière qui a permis une structuration des actrices en milieu rural en coopératives à partir des années 2000 et en union à partir de 2001. Avant cette dynamique organisationnelle, les femmes exploitaient et commercialisaient de façon individuelle les amandes et le beurre de karité. Elles n'avaient aucune influence sur le prix d'achat qui était surtout déterminé par les commerçants. La filière restait peut être porteuse de revenu pour la femme rurale.

■ 4.1. PHASE PROGRAMME FILIÈRE (1999 - 2009)

La SNV a réalisé en 1999 une étude d'opportunités dans le cadre d'un programme filière. Cette étude a identifié deux filières porteuses à appuyer pour promouvoir des activités économiques en milieu rural, les céréales sèches et le karité. La SNV assurait la maîtrise d'ouvrage du Programme filière ; elle a contractualisé l'exécution de projets et actions à des ONG qui assuraient la maîtrise d'œuvre au bénéfice des femmes rurales.

Le programme d'appui à la filière karité mis en œuvre à partir de 1999 comportait deux volets : l'appui organisationnel et institutionnel et la commercialisation. L'exécution du volet organisationnel et institutionnel a été confiée à une ONG nationale OMAFES (Œuvre Malienne d'aide à la femme et à l'enfant au Sahel). Elle a travaillé à la base avec les femmes rurales, pour faciliter leur organisation en coopératives. Le volet de la commercialisation a été confié à 'Enterprise Works', une ONG américaine.

L'appui organisationnel et institutionnel de l'OMAFES a permis de 1999 à 2001 la mise en place des premières coopératives des productrices de karité. En novembre 2001 les CPK existantes au nombre de 24 ont créé une union locale des productrices de karité (ULPK) de Diola.

En 2003, suite à une réorientation de ses interventions, la SNV a arrêté l'appui financier aux filières dont celle du karité ; les ONG OMAFES et Enterprise Works prestataires de service ont dû arrêter leur mission et se sont retirées des zones d'intervention. L'union des coopératives des femmes productrices de karité qui commençait à s'organiser devrait poursuivre sa dynamique locale en relation avec les coopératives de base.

La phase de programme filière a permis de lancer une dynamique organisationnelle à la base ; mais elle s'est arrêtée avant une consolidation. Cet arrêt qualifié de 'sevrage brusque' a mis les femmes devant un défi à relever : réussir à poursuivre leur organisation pour tirer profit de l'exploitation du karité.

■ 4.2. PHASE DE TRANSITION (2004 - 2005)

Pendant une année, les femmes avec l'appui de l'ex-agent de l'ONG Enterprise Works ont cherché des voies et moyens pour poursuivre le processus organisationnel et économique déclenché autour du karité. L'ex-agent de l'ONG Enterprise Works s'est engagé a travaillé de façon bénévole aux côtés des organisations émergentes. Les femmes productrices de karité ont pris en charge le salaire du gardien et les frais de location du local qui abritait le siège de l'union.



L'ex-agent de l'ONG Enterprise Works a entrepris avec l'appui d'un conseiller technique de la SNV des tournées d'information et de sensibilisation auprès de l'ULPK et des CPK membres par rapport à la nécessité de s'organiser pour la poursuite de la dynamique en cours. Il revenait désormais à l'union de prendre la relève des actions initiées dans le cadre du programme filière ; elle devrait assumer les appuis aux CPK. Dans le cadre cet accompagnement bénévole, l'ex-agent a développé

des initiatives de recherche de partenariats ; cela a abouti au financement par ICCO de juillet à décembre 2004 d'un projet d'accompagnement pour consolider les acquis du programme filière. Ce financement a permis la réalisation d'étude diagnostique de la filière karité, basée sur une analyse 'SWOT'.

Les résultats de l'étude diagnostique (état des lieux) ont mis en exergue les faiblesses, les forces, les menaces et les opportunités. Les résultats ont servi à engager un processus d'élaboration d'un plan d'affaire, à partir surtout de 2005. Cette année correspondait également au financement par l'Ambassade Royale des Pays-Bas du Programme de Développement Economique de la Région de

Koulikoro (DERK). L'élaboration du plan d'affaire s'est déroulée sur 6 mois, avec une participation active des femmes productrices de karité afin d'assurer une appropriation éventuelle de cet outil (planification, orientation et suivi-évaluation). La SNV a financé le recrutement d'un expert international appuyé par deux consultants nationaux pour faciliter l'élaboration du plan d'affaire.

L'appui bénévole de l'ex-agent de l'ONG Enterprise Works a été motivé par un engagement personnel « Je ne voulais pas abandonner les femmes à leur sort, à un moment où elles commençaient juste à s'organiser en union de coopératives » (sic. Directeur technique). Cela a permis de renforcer l'engagement des femmes à réussir à s'assumer, en absence des 'facilités' de financement de projets ou programmes de développement.

■ 4.3. PHASE D'AUTOGESTION À PARTIR (2006)

La mise en œuvre du programme DERK de 2005 à 2011 a été saisie par l'ULPK comme une opportunité de valoriser la filière karité au profit des femmes rurales. Avec l'appui de la chambre régionale d'Agriculture de Koulikoro (CRA-K) et de la SNV l'ULPK a amorcé une dynamique de professionnalisation et d'autonomisation par la mise en place d'un dispositif d'amélioration du fonctionnement des coopératives et de l'union par le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et structurelles de la base tout en ayant la bonne gouvernance en trame de fond. Cette dynamique est soutenue par une direction technique de 8 personnes et 6 animatrices endogènes.

L'Union a développé le plan d'affaire comme outil de gestion dynamique. Elle a également mise en place un manuel de procédure administrative et financière, et un dispositif d'animatrices endogènes constituant des relais entre l'union et les CPK. L'étape d'autogestion est aussi caractérisée par la réalisation d'étude pour une prise de décision efficace et efficiente de l'introduction de nouvelles innovations techniques et technologiques ; elle comporte aussi la contractualisation avec différents partenaires susceptibles de donner un appui tant financier que technique.

Le dispositif a permis à l'union aujourd'hui de développer un leadership dans la transformation du beurre de karité en différents sous produits : savons, pommades, crèmes et laits corporels pour une valeur ajoutée afin d'avoir une stabilité du marché.

Cette phase d'autogestion est caractérisée par une amélioration de dynamique au sein des CPK en relation avec l'ULPK pour l'organisation de la commercialisation du beurre de karité. Les CPK acquièrent et appliquent (progressivement) des outils de gestion interne ; il s'agit notamment des outils de gestion comptable et administratives comprenant les registres de membre, les cahiers de caisse, les cahiers de banque, les cahiers d'achat et de vente, les fiches de stock, le compte de résultats, les reçus, les factures. Les coopératives opérationnalisent des plans de campagne de production et de commercialisation ; et elles (certaines) ont mis en place des comités de contrôle de qualité et de vente du beurre. Elles diversifient également les initiatives pour renforcer les revenus économiques de leurs membres, notamment à travers des opérations de micro crédits internes.

L'ULPK et les coopératives ont une meilleure compréhension de l'approche économique du karité ; elles ont commencé à améliorer les revenus tirés. Elles s'engagent davantage dans une autogestion et comprennent la nécessité de mettre l'accent sur la qualité du produit, et aussi diversifier leurs produits.



5- SERVICES RENDUS AUX COOPÉRATIVES ET À LEURS MEMBRES

Pendant la phase du programme filière (1999/2003), le service de l'union aux coopératives membres se limitait à la commercialisation du beurre de karité. La relance des activités et de la dynamique organisationnelle dans la phase de transition et dans le cadre du programme DERK a permis une diversification des services rendus aux coopératives et aux femmes membres des coopératives.

■ 5.1. SERVICES RENDU PAR L'UNION ET AUX COOPÉRATIVES

Dans la poursuite de ses objectifs, l'ULPK dont la mission est de faciliter l'écoulement des produits des coopératives à des prix rémunérateurs a développé plusieurs types de services. Ils comportent des services économiques à travers l'appui à la production et à la commercialisation, le renforcement des capacités des coopératives, l'équipement et la facilitation de l'accès aux crédits.

- ***Les services économiques***

Ils comportent la promotion et la commercialisation du beurre de karité amélioré et ordinaire et le développement d'autres types de produits des coopératives membres. L'union assure les services de promotion des produits des coopératives à travers de différents canaux et moyens d'information : les radios locales, les plaques publicitaires, les sacs labellisés, les étiquettes, la mise en place d'un système de veille commerciale.

A travers les services économiques, l'union facilite la vente groupée des produits des CPK ; ce qui met les coopératives à l'abri de la spéculation des prix tout assurant un accès au marché. De 2006 à 2010 l'union a recherché et obtenu d'autres segments de marché auprès de SIVOP au Sénégal, la Société Karité du Sahel à Bamako, des pharmacies et des particuliers pour les sous produits (savons produits par l'union).

- ***Le renforcement de capacités et compétences***

Il comporte des formations techniques, des sessions d'alphabétisation, des voyages d'études et d'échanges d'expérience dans les pays de la sous région.

Des visites d'échange ont surtout été réalisées au Ghana et au Burkina ; ce qui a permis à l'union d'introduire de nouvelles techniques et méthodes de production, transformation et commercialisation de beurre et sous produits.

Le renforcement des capacités a pour effet une augmentation des quantités produites par les CPK ainsi que l'amélioration de la qualité du beurre. C'est également à l'issue d'une visite d'expérience au Burkina Faso que l'union a initié la production de savons et entrepris l'intégration du marché Equitable (Fair Trade) dont le processus est en cours.

A titre indicatif, un voyage d'étude au Mali pour 10 femmes coûte environ 500 000 FCFA (moins de 765 Euros). En dehors du Mali, dans les pays voisins, cela coûte plus de 1,5 millions FCFA (environ 2 300 Euros). Ces coûts sont supportés par l'union.

- ***Les appuis en infrastructures et matériels***

L'union a doté toutes ses coopératives en magasins équipés, charrettes, fûts de stockage, les décortiqueuses, un concasseur, des séchoirs tests et les moulins. L'utilisation de ces équipements présente un impact sur l'amélioration de la qualité et l'augmentation de la quantité des produits des coopératives.

Les investissements réalisés par l'union représentent environ 1 865 000 FCFA pour la dotation de chaque coopérative; cela représente environ 84 000 000 FCFA (près de 128 000 Euros) pour l'équipement de l'ensemble des 45 coopératives.

Par ailleurs l'union dispose d'un équipement électrique de retraitement et conditionnement du beurre. Cet équipement permet le filtrage du beurre pour améliorer la qualité.

- ***L'intermédiation financière***

L'union dispose d'un dépôt de garantie de 30 millions de FCFA (environ 45 800 Euros) auprès de Kondo Jiguima, une institution de micro-finance. Ce dépôt a fait l'objet d'un protocole d'accord entre l'ULPK et Kondo Jiguima pour faciliter l'accès des CPK aux crédits de campagne et de commercialisation. Le montant de ce dépôt de garantie a été mobilisé sur une partie du reliquat³ du programme filière.

(3) Le montant total du reliquat du programme filière était de 110 millions de FCFA (environ 168 000 euros). Il a été réparti entre deux unions (ULPC et ULPK), et permis de réaliser une étude sur le choix d'une institution de micro finance pour faciliter l'accès au microcrédit dans le cercle de Dioila

Pour la mise en place d'une institution de micro finance, l'union a également négocié plusieurs conditionnalités en faveur des coopératives dont la réduction des taux d'intérêt de 24 à 15%. Elle a également obtenu un remboursement dégressif sur la base de la durée réelle des prêts. Le fonds de garantie de 30 millions a été placé en dépôt à terme à un taux annuel de 4,5%/an ; et les intérêts générés s'ajoutent au montant initial. Cela permet de constituer les fonds propres pour une étape ultérieure d'autogestion (sans subvention).

Crédits octroyés aux CPK par Kondo Djiguima

Années	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre de CPK	45	34	43	15	0
Montant octroyé	22 289 250	14 210 000	36 250 000	8 000 000	0

■ 5.2. SERVICES DE LA COOPÉRATIVES AUX MEMBRES ET AUX NON MEMBRES

Au sein des coopératives, les femmes bénéficient individuellement des services ci-dessus rendus par l'union ; cela concerne l'accès aux services économiques, aux appuis en infrastructures et équipements, au renforcement des capacités en techniques de production et de gestion, et l'accès aux microcrédits. Individuellement elles bénéficient également d'une certaine garantie quant à l'achat de leurs produits à un prix meilleur que celui offert par les commerçants. En plus des revenus directs qu'elles en tirent ; elles bénéficient de ristournes en fonction des marges de ventes réalisées par l'union à ses clients.

Les formations techniques leur permettent d'améliorer la qualité de leur produit (amandes et beurre) ; elles concernent également des aspects de gestion. En plus de la maîtrise de savoir-faire techniques, à travers les formations et les visites d'échanges, les femmes attestent avoir développé une confiance en elles-mêmes dans la conduite de leurs activités.



6- CHANGEMENTS INTERVENUS ET LES FACTEURS FAVORISANTS

La collecte et transformation des amandes de karité sont des activités anciennes au Mali tout comme dans plusieurs autres pays africains ; elles visaient surtout à répondre aux besoins de consommation locale. L'appui l'activité à travers le programme filière et le DERK a donné une dimension nouvelle par l'orientation sur un marché plus ouvert. L'organisation de la filière avec et au profit des femmes rurales à travers une dizaine d'années d'expérience présente des changements qualitatifs, malgré les difficultés rencontrées. Ces changements restent attribuables à l'engagement des leaders des CPK et de l'union, et aussi une confiance durable qui s'est établie entre les femmes et le personnel de l'équipe technique d'appui-conseil.

■ 6.1. ORGANISATION DE LA PRODUCTION

La dynamique créée autour du karité a permis d'avoir une meilleure synergie entre les activités individuelles et celles de groupes. Les femmes font individuellement la collecte des amandes ; par contre la transformation est faite en groupe de femmes membres de la coopérative pour obtenir du beurre amélioré. Pour les soutenir, un dispositif de production est mis en place dans chaque coopérative ; il s'agit d'équipement de production, de stockage et de conditionnement, tels que les charrettes, les fûts plastiques, les balances, les magasins et les décortiqueuses manuelles.

La capacité de production pour l'ensemble des CPK est estimée en 2010 à plus de 200 tonnes d'amandes améliorées, plus de 45 tonnes de beurre amélioré et plus de 180 tonnes de beurre ordinaire. Cela représente un chiffre d'affaire indicatif de plus de 135 millions de FCFA (un peu plus de 208 000 euros).

■ 6.2. LE KARITÉ EST PERÇU COMME FACTEUR ÉCONOMIQUE

L'accès des membres (et non membres) aux services offerts par l'union se traduit par une amélioration des revenus et de la situation sociale de la femme ; cela a été rendu à travers quelques témoignages.

● ***L'amélioration du revenu des femmes***

Les quantités qui permettent aux femmes membres des coopératives de base d'améliorer leur revenu ont été estimées en moyenne à 50 kg de beurre amélioré

et 80 kg de beurre ordinaire. Cela représente un chiffre d'affaire indicatif de 40 000 à 50 500 FCFA (soit moins de 80 euros par campagne). En pratique, l'organisation des femmes au sein des CPK (en relation avec l'ULPK) permet à chacune d'avoir en moyenne 77 500 FCFA (un peu plus de 118 euros) par campagne.



Avant cette dynamique locale autour du karité, le revenu tiré ne dépassait jamais 50 000 FCFA (moins de 77 euros). Des exemples illustrent des revenus plus importants que des femmes. Une femme membre de la coopérative de Diadouguiguila (Mariam Diabaté) a produit 600 kg de beurre amélioré en 2006, qu'elle a revendu à 700 FCFA/Kg ; cela a représenté un chiffre d'affaire de 420 000 FCFA (plus de 640 euros). La présidente de la coopérative de Bonkoro (Koniba Diarra), ressortissante du village

de Bonkoro, a déjà produit 1 tonne de beurre amélioré en 2008 ; soit un chiffre d'affaire de 700 000 FCFA (plus de 1000 euros).

Les revenus tirés permettent également aux femmes de développer du petit crédit pour diversifier leurs activités. A ce titre, l'exemple de la CPK de Kantélabougou est illustratif d'une certaine autonomisation vis-à-vis des institutions de crédits existants. La coopérative de Kantélabougou, avec ses 50 membres faisait le prêt de crédit de commercialisation du beurre au niveau de la caisse KONDO JIGIMA. Après deux ans d'expérience dans cette dynamique, cette coopérative a mis un système de crédit solidaire entre ses membres sur fonds propre.

Ce système a permis de placer à un taux de 2%/an des montants qui ont évolué de 130 000FCFA en 2000 à plus de 4 000 000 de FCFA en 2010 (environ 6 100 euros). Le taux d'intérêt de 2% est nettement plus avantageux que celui de 15% offert par Kondo Jigima (et 24% pour d'autres structures de micro finance).

- ***L'amélioration du statut social de la femme***

Grâce aux revenus tirés des produits du karité, les femmes investissent davantage dans les dépenses de ménage. Dans le cercle de Dioila qui fait partie de la zone céréalière et cotonnière du Mali, les femmes investissent dans l'alimentation du ménage en cas de rupture de stock céréaliers. Elles aident également à couvrir les besoins de leur ménage dans les situations de retard de paiement du coton.

A travers des témoignages, ce rôle 'économique' de la femme crée une bonne entente au sein des foyers. Les hommes ont du respect pour les femmes. Par ailleurs, la capacité de leadership des responsables des coopératives et de l'union est reconnue ; cela s'est traduit par l'élection de la présidente de l'ULPK (Mme Touré Fatoumata Diarra) comme conseillère municipale à la mairie de sa commune (Niantjila).

- **6.3. LA DIVERSIFICATION DU CADRE DE PARTENARIAT DE L'UNION**

Les initiatives de diversification des relations de partenariat ont été développées en tenant compte des besoins de commercialisation des produits, de l'accès à des sources de financement et des appuis en renforcement technique, organisationnel et institutionnel.

Dans le cadre de la commercialisation des produits, l'union a développé des relations commerciales avec SIVOP au Sénégal, la Société Karité du Sahel à Bamako, et des particuliers pour les sous produits (savons produits par l'union) des pharmacies pour les sous produits. Une relation fonctionnelle est également établie avec l'IFDC pour l'appui à l'amélioration de la qualité et de marketing dans le cadre des pôles d'Entreprises Agricoles (PEA).

Le partenariat avec Kondo Jigima et Layidu Wari entre dans le cadre de l'amélioration de l'accès CKP et l'union aux crédits. La collaboration avec la CRA et la SNV permet de bénéficier d'un accompagnement technique, organisationnel

et institutionnel. Le KIT contribue à l'introduction des nouveaux outils de suivi-évaluation, de nouvelles technologies et à la recherche de marchés. L'union entretient des relations également l'EIR pour le suivi et développement de nouvelles technologies.

■ 6.4. CONSOLIDATION DE LA DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE

La dynamique organisationnelle au sein de l'union s'est améliorée au fil du temps ; elle fonctionne à travers des organes spécifiques : une assemblée générale, un conseil d'administration, un comité de surveillance et une direction technique. La direction technique constitue la structure d'animation quotidienne qui met en œuvre les décisions de l'AG sous supervision du conseil d'administration et du comité de surveillance. La direction technique donne des appuis tant aux CPK qu'aux membres du bureau de l'union.

La dynamique autour du karité a permis de créer de l'emploi en milieu rural. Les ressources humaines de l'union sont passées d'un directeur technique en 2005 à un staff de 8 membres en 2010. A cela s'ajoute des emplois temporaires à travers des tâches rémunérées comme le filtrage du beurre. Cette tâche est payée à 25FCFA/kg filtré. Une femme peut filtrer et conditionner 200 kg de beurre par jour ; ce qui lui rapporte 5 000 FCFA. De même, la production de pièces de savon est rémunérée à 20 FCFA/pièce ; à raison de 200 pièces par jour, le revenu temporaire tiré est de 4 000 FCFA.



7- CONCLUSION ET POINTS D'ATTENTIONS

La dynamique locale créée autour de la filière karité offre aux femmes rurales du cercle de Dioila une source de revenu alternatif. Bien qu'au départ (phase programme filière) l'appui ait été de courte durée, l'engagement des leaders des femmes avec le soutien de l'ex-agent de Enterprise Works a permis de poursuivre la mobilisation des femmes au sein des coopératives de base. La difficulté liée à l'arrêt des financements du programme filière a finalement constitué un facteur qui a motivé les femmes à relever le défi de réussir à maintenir et consolider la dynamique naissante.

La persévérance, l'engagement individuel et l'esprit d'initiative pour la recherche de partenaires ont créé une confiance entre les femmes et l'agent d'appui-conseil. En plus du financement temporaire de ICCO qui a permis de réussir la phase de transition, l'opportunité présentée par le programme DERK a été saisie. Du reste, des pistes d'action en cours de développement au sein de l'ULPK ont même été recapitalisées et mises en œuvre ; c'est le cas entre autre de la dynamique de mise en place d'une caisse d'épargne et de crédit pour l'accès des coopératives au crédit de campagne de commercialisation.

Les appuis techniques, financiers et institutionnels dont l'union a bénéficié dans le cadre du programme DERK ont été valorisés pour consolider une dynamique locale déjà émergente. Cet aspect constitue un point important à retenir dans le cadre de la capitalisation de l'expérience de l'ULPK de Dioila ; en effet, la phase de transition (2004-2005) entre le programme filière (1999-2004) et le programme DERK (2005-2011) constitue une année témoin de la capacité des femmes, avec un appui bénévole de continuer à porter une dynamique locale. Cela donne à espérer que la fin du financement du programme DERK en 2011 ne constituera pas le terme de la dynamique de l'ULPK et des CPK.

Des réflexions et des actions proactives ont été développées pour pallier la fin de la subvention en 2011, à travers le dépôt à termes du fonds de garanti qui génère des intérêts. Tout en maintenant le développement des produits du karité, d'autres perspectives se profilent par rapport à des produits porteurs comme l'oseille rouge.

La compétitivité des prix de l'ULPK constitue un point essentiel des réflexions en cours. Le prix de vente actuel est variable en fonction des clients, en général il évolue entre 900 FCFA et 1200 FCFA/kg. Ce prix pose la question de la compétitivité de l'ULPK par rapport à d'autres unions de la sous-région comme le Burkina Faso. Les travaux en cours portent sur les coûts de production pour aller vers des prix plus réalistes avec les organisations des femmes.

Enfin, les perspectives de développement de la filière karité requièrent en plus de la qualité des produits et des prix compétitifs, des actions concrètes concernant le rajeunissement du parc de karité qui est vieillissant. Les réponses proposées pour le moment sont surtout techniques en termes de production de plants en pépinière et de traitement des parasites. L'application de ces solutions techniques pose la question de la sécurisation du droit d'investissement de femmes dans le rajeunissement des parcs ; cela ouvre sur la question sensible de la gestion des ressources naturelles et foncières en milieu rural.

LE KARITÉ, UNE SOURCE DE REVENUE DURABLE
POUR LES FEMMES DE DIOILA

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL DE LA RÉGION
DE KOULIKORO (DERK)

NOVEMBRE 2011